

2. RÉSULTAT DU TRAVAIL DE LA PHASE 2 : PROPOSITION DE SYNTHÈSE

2.1. Organisation structurelle du cursus

2.1.1. Doit-elle faire face à la problématique de la pénurie d'enseignants ?

L'allongement des études renvoie à la problématique de la pénurie d'enseignants dans certaines fonctions. Les conséquences d'une période initiale de 2 ans sans diplômé est l'un des arguments contre tout projet d'allongement des études. Or, dans plusieurs pays européens ayant opté pour le système en 5 années, la pénurie d'enseignants semble avoir été compensée par une plus grande attractivité de la fonction liée au nombre d'années d'études, à l'accès aux emplois de niveau 1, à la reconnaissance sociale et à des barèmes plus avantageux. Il n'est donc pas certain que la Fédération Wallonie-Bruxelles doive faire face à une plus grande pénurie dans la fonction enseignante.

De manière générale, la CGSP n'est pas favorable à l'instauration d'un système d'alternance en dernière année pour faire face à la pénurie. L'étudiant risque d'être confronté à des problèmes qu'il n'est pas encore en mesure de résoudre (inspection, chef d'établissement, pouvoir organisateur, ...). L'alternance pose aussi le problème de la certification, du barème, de la concurrence avec les diplômés, du contenu des tâches, ...

2.1.2. Lieu de la formation : création d'une institution indépendante

En Europe, la formation des enseignants est dispensée dans de nombreux établissements portant des noms différents (HEP, IUFM, etc.). Elle peut être dispensée dans des universités, des établissements d'enseignement supérieur ou des établissements spécialisés.

La CGSP propose la création, à terme, d'une institution publique indépendante (par ex : *l'Institut de Formation Pédagogique*), bâtie sur le socle des départements pédagogiques des Hautes Ecoles, des ESA et des Universités. Il ne s'agit donc pas de centraliser géographiquement la formation initiale, qui garderait ses nombreuses ramifications régionales et sous régionales, dans le respect des règles statutaires et du maintien de l'emploi.

Dans l'attente, nous proposons la création d'une coupole fédérant les départements pédagogiques chargée de la mise en place de collaborations et la co-diplomation entre les institutions.

2.1.3. Contenu de la formation

a) *Modèle consécutif vs modèle simultané*

La structure des études débouchant sur les qualifications des enseignants varie en Europe. Deux modèles dominants existent :

1. Le modèle simultané : la théorie et la pratique sont combinées au cours de la formation initiale.
2. Le modèle consécutif : la qualification de l'enseignant est atteinte au terme d'études et d'une formation pédagogique suivant la formation initiale.

Le premier modèle s'impose davantage pour le fondamental et le secondaire inférieur. Le second est majoritairement d'application dans le secondaire supérieur.

La CGSP propose l'instauration d'un modèle simultané à tous les niveaux, en ce compris le secondaire supérieur. Ce modèle suppose l'organisation de stages intégrés dans la formation initiale, un allongement du cursus, un renforcement de la formation des maîtres de stage et l'octroi des moyens financiers nécessaires.

b) Généraliste ou spécialiste ?

Pour le primaire, c'est le profil de généraliste qui s'impose en Europe. Seul le Danemark se démarque. Néanmoins, la situation évolue : si l'enseignant généraliste reste très répandu pour la plupart des matières, il est remplacé par un spécialiste pour des matières spécifiques dans quelques pays. La situation peut aussi varier au sein d'un même pays selon la région ou l'école.

La CGSP propose un profil de généraliste pour l'Enseignement fondamental avec le concours de maîtres spéciaux et un modèle de spécialiste pour le secondaire.

c) Besoins spécifiques sur le plan de l'éducation

Quid de la formation à donner aux enseignants prenant en charge des élèves présentant des besoins spécifiques dans l'enseignement spécialisé et dans les écoles ordinaires ?

Dans la plupart des pays européens, la formation de base que les futurs enseignants reçoivent en matière d'éducation des personnes à besoins particuliers est souvent trop générale, vague ou insuffisante. Aussi, la CGSP estime que tous les futurs enseignants doivent recevoir au cours de leur formation initiale des connaissances appropriées sur les procédures à suivre pour identifier, évaluer et tenter de répondre à ces besoins.

d) Concrètement, que doit comporter cette formation en 5 ans ?

La formation sera structurée sur la base d'un master classique, c'est-à-dire un bachelier de transition (180 crédits) suivi d'un master (120 crédits).

Bachelier de transition (180 crédits)

Tous les Bacheliers consisteront en une partie commune à tous les étudiants (formation commune) et comprendront les cours suivants :

- Langue et Littérature françaises (syntaxe, phonétique, lexicologie, linguistique, histoire littéraire, ...)
- Maîtrise de la langue
- Psychologie (générale, sociale, du développement, de l'apprentissage, ...)
- Pédagogie (histoire, étude des fondements sociologiques et idéologiques des différents courants pédagogiques, sociologie de l'éducation, étude critique des grands courants pédagogiques, orthopédagogie, pédagogie différenciée, ...)
- Psycho/pédagogie (approche interdisciplinaire)
- Remédiation
- Approches disciplinaires (mathématique, français, éveil scientifique, éveil artistique, langues, éducation physique, éducation par la technologie, ...)
- Sociologie (importance de la préparation sociologique face à l'hétérogénéité des publics)
- Histoire dont l'histoire du savoir humain, des disciplines enseignées, ...
- Philosophie
- Epistémologie (les mécanismes de la construction des savoirs)
- Didactique (générale, des disciplinaires, différenciée, ...)
- Statistiques appliquées aux sciences humaines
- Méthodologies (outils d'analyse, évaluation, ...)
- Gestion des groupes (de conflits, de la violence, ...)
- Travail en équipe
- Travail en autonomie
- Méthodologie de la Recherche
- Construction de projets scolaires
- Interaction avec les partenaires adultes de l'école
- Culture
- Culture institutionnelle (connaissances relatives au système scolaire, ...)
- Eléments de droit (législation scolaire, ...)

- Communication
- Informatique et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- Techniques et technologies
- Approche spécifique abordant les questions du genre, de la diversité culturelle, ...
- Formation à l'inter-culturalité
- Français langue étrangère (FLE)
- ...

Cursus

Le BAC 1 met l'accent sur l'apprentissage de la didactique des matières dans toutes les disciplines et la remédiation. Le BAC 2 offre un premier choix : l'orientation généraliste, destinée au public 2,5 à 12 ans, et l'orientation disciplinaire, aux 12 à 18 ans. Les étudiants de l'orientation généraliste reçoivent des cours donnés en interdisciplinarité, c.à.d. donnés conjointement par des professeurs de discipline collaborant ensemble. L'orientation disciplinaire propose 5 domaines.

Nous envisageons des passerelles entre les 5 domaines comme entre les 2 orientations principales, ainsi qu'une passerelle avant le MASTER 1 (par l'organisation d'un examen dans la discipline ?). En cas d'échec, prévoir des crédits de remédiation.

Rem : le temps consacré à la formation commune (cours généraux listés ci-dessus) ira en s'amenuisant au fil des 3 années du 1^{er} cycle au bénéfice des orientations et des stages.

BAC 1	<ul style="list-style-type: none"> → Formation commune, cours généraux → Formation en didactique des matières dans toutes les disciplines et à la remédiation → Stages en immersion dans plusieurs niveaux et formes d'enseignement
BAC 2	<ul style="list-style-type: none"> → Formation commune, cours généraux → Orientation généraliste ou disciplinaire par domaine : <ul style="list-style-type: none"> ○ Scientifique ○ Littéraire ○ Artistique ○ Education physique ○ Technique → Atelier de Formation Professionnelle (AFP) y compris stages pratiques
BAC 3	<ul style="list-style-type: none"> → Formation commune, cours généraux → Poursuite de l'orientation généraliste ou disciplinaire par domaine → AFP y compris stages pratiques
MASTER 1	<ul style="list-style-type: none"> → Groupes et activités de recherche préparatoires au mémoire → Spécialisation dans l'orientation de prédilection <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Orientation généraliste : choix d'1 ou 2 options d'ouverture dans ou en dehors de la HE/Unif/ESA ⇒ Orientation disciplinaire : choix obligatoire d'1 ou plusieurs option(s) renforcée(s) au sein du domaine de prédilection → AFP y compris stage de 3 mois consécutifs
MASTER 2	<ul style="list-style-type: none"> → Groupes et activités de recherche en vue de la réalisation du mémoire (avec ouverture vers l'extérieur, par ex : partenariats dans l'édition, ...) → Réalisation du mémoire → Spécialisation dans l'orientation de prédilection <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Orientation généraliste : choix d'1 option de perfectionnement en fonction du sujet du TFE ⇒ Orientation disciplinaire : poursuite de(s) l'option(s) renforcée(s) au sein du domaine de prédilection → AFP y compris stage de 3 mois consécutifs

Remarques

- 1) Des heures de concertation seront prévues en nombre suffisant dans l'horaire des enseignants de l'Institut de formation pédagogique (entre professeurs de discipline et entre professeurs de discipline et psycho-péda et maître de formation professionnelle, entre psycho-péda et maître de formation professionnelle)
- 2) Le CAPAES sera réformé en profondeur pour rendre les enseignants de l'Institut plus aptes à remplir leur mission. Il devra comprendre 60 crédits (1an) minimum.

2.2. Autour de l'organisation structurelle

2.2.1. Doit-on prévoir un test d'aptitude, un examen d'entrée ?

En matière d'inscription, aucun examen d'entrée ne doit être prévu. En effet, la CGSP défend l'idée que les études supérieures doivent rester accessibles à tous.

Par contre, la CGSP propose la mise en œuvre d'un test d'aptitude qui serait obligatoire pour tous les étudiants. Ce test porterait uniquement sur la maîtrise de la langue française orale et écrite. Pourquoi ce choix ? Parce que la CGSP estime que le faible niveau de maîtrise de la langue française des étudiants est responsable d'une grande partie des échecs en 1^{ère} année de l'enseignement pédagogique. Ce test permettra donc à chaque étudiant de connaître son niveau en français et, si nécessaire, de l'améliorer pour arriver à la maîtrise des prérequis.

Ce test « indicatif » existe déjà dans plusieurs institutions, sous diverses formes. L'objectif est ici de conscientiser les étudiants par rapport à leurs faiblesses et de leur proposer une remédiation. En aucun cas, il ne doit servir à sélectionner les « meilleurs » étudiants.

La CGSP insiste sur la nécessité de mettre en place des séances de remédiation (ou remises à niveau) en lien avec les résultats du test d'aptitude sur base d'exigences minimum à atteindre. Ces séances revêtiraient un caractère obligatoire et ce, afin d'amener le plus vite possible l'étudiant au niveau d'exigences requis et d'augmenter ainsi le taux de réussite en 1^{ère} année. La CGSP attire l'attention sur le fait que l'organisation de ces remédiations obligatoires exigera des moyens supplémentaires, ce qui ne doit pas se réaliser au détriment d'autres cours organisés (enveloppe fermée) en 1^{ère} année.

2.2.2. Est-il nécessaire d'envisager une année propédeutique ?

La CGSP est opposée à l'organisation d'une année propédeutique (année préparatoire aux 5 années d'études).

2.2.3. Conséquences budgétaires de cet allongement ?

a) Pour l'étudiant

L'augmentation du nombre d'années d'études rendra-t-elle cette formation plus coûteuse et moins accessible à des jeunes issus de milieux modestes ? Pour éviter que ces 2 années supplémentaires constituent un outil de sélection sociale, la CGSP revendique une vaste révision du système d'octroi des bourses afin d'élargir le champ des étudiants bénéficiaires.

Notons que les pays européens qui ont opté pour le passage à 5 ans n'ont pas noté une diminution des inscriptions des étudiants issus de milieux moins favorisés.

b) Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il faut distinguer le coût que cette réforme engendrera pour les institutions et le coût salarial.

- Pour les institutions, la réforme ne peut se réaliser sans que des moyens supplémentaires soient injectés dans les allocations globales des HE, ESA et universités.

- Pour le rattrapage barémique, un phasage pourrait être envisagé par l'application de mesures transitoires.

2.3. Formation des formateurs

Les titres requis doivent être revus en fonction des cycles d'étude et la classification des cours.

- Pour le BAC et le MASTER :
 - Professeurs masterisés, issus de l'IFP, ayant réussi le CAPAES revisité (incluant une expérience utile du métier).
 - Docteurs ayant obtenu préalablement un master pédagogique ainsi qu'un CAPAES revisité (incluant une expérience utile du métier).
 - Mastérisés, non issus de l'IFP, en possession du CAPAES revisité (incluant une expérience utile du métier).
- Pour les AFP :
 - MFP masterisés, ayant réussi le CAPAES revisité.
 - Masterisés en psycho-péda, ayant réussi le CAPAES revisité
 - Les MFP prêteront un minimum d'1/3 d'horaire dans le niveau d'enseignement concerné.

Pour le personnel en place, des mesures barémiques et statutaires transitoires doivent être envisagées.

2.4. Vers une mise en place de mesures transitoires

Dans le cadre de mesures transitoires, la CGSP pose l'impératif de l'accessibilité maximale pour tous les enseignants au barème 501.